

NOTE D'INFORMATION

Dispositif « Classes-Robots »

- **Principes de fonctionnement et calendrier départemental de mise en œuvre pour l'année scolaire 2022/2023**

Dans le cadre d'un partenariat Canopé – DSDEN 89 – Rectorat, les écoles de l'Yonne bénéficieront, dans la continuité du projet initié en 2017/2018, d'un prêt de « classes robots » en 2022-2023.

Il s'agit de permettre à des enseignants d'écoles élémentaires et maternelles du département d'expérimenter des usages du numérique en rapport avec ces nouveaux outils afin d'en qualifier des utilisations pertinentes. Ce projet doit également être l'occasion pour les enseignants impliqués dans ce dispositif de développer des compétences dans les usages pédagogiques des robots éducatifs et d'activités de programmation et de codage. Trois packs robots seront disponibles, ainsi qu'un pack dédié à des activités de programmation « débranchées ».

Durée du prêt : une période (à partir de la Toussaint)

- **Engagement de chacune des parties :**

La DSDEN, Réseau Canopé et la DANE (Délégation Académique au Numérique Éducatif) :

- mettent à disposition des packs cohérents de matériels et logiciels destinés à faciliter la mise en œuvre de séquences d'apprentissage de notions de programmation et de pensée informatique ;
- en assurent l'achat, la préparation, la livraison et la maintenance ;
- délivrent conjointement une formation en amont du prêt ;
- accompagnent les enseignants tout au long du prêt ;
- consignent et mettent en valeur les expérimentations sur le site <http://classes-robots.ac-dijon.fr> et/ou sur le site TICE89 <http://dsden89.ac-dijon.fr/tice/>

- **L'enseignant bénéficiaire :**

- participe à la formation dispensée en vue d'expérimenter l'usage des packs avec ses élèves ;
- s'appuie sur l'accompagnement des personnes ressources identifiées ;
- prend les dispositions nécessaires à la mise en sécurité du matériel ;
- rend compte de son expérimentation selon une ou plusieurs des modalités suivantes :
 - Réalisation d'un scénario pédagogique décrivant une ou plusieurs activités mises en œuvre ;

- Participation à un témoignage audio, vidéo, écrit ou sous forme d'un atelier dans le cadre de présentations d'usages ;
- Organisation d'un temps de présentation aux partenaires et à la presse si nécessaire.

- **Déroulement du dispositif :**

Durant la période qui précède le prêt :

- Formation de découverte et de prise en main.
- Réception du matériel.
- Signature du récépissé de remise pour un prêt
- Information du maire de la commune et du directeur de l'école sur le déroulement du prêt.
- Formalités d'assurance du matériel (montant à assurer : 2000 €).

Durant la période d'expérimentation :

L'ERUN et/ou le CPC accompagne(nt) l'enseignant l'équivalent de 2 journées au minimum, aidés, si besoin par le référent Canopé ou DRNE.

Tout au long du prêt, les acteurs du projet sont susceptibles de collecter des documents pédagogiques, des photos, des vidéos, des productions d'élèves pour la restitution et la création d'un répertoire d'outils.

- **Calendrier :**

Les enseignants intéressés par le dispositif adresseront leur candidature à leur IEN, sous couvert du directeur de l'école, pour le 24/06/2022 délai de rigueur, et avec copie à l'ERUN de circonscription.

Le groupe de suivi et d'évaluation du projet sélectionnera les candidatures : ce choix répondra à la volonté d'une diffusion équitable de cette expérimentation sur l'ensemble du département. La décision sera retransmise aux enseignants par la circonscription à partir du 4 juillet 2022. Les dates des formations seront communiquées aux enseignants dont les candidatures auront été retenues.